

## EdF : Trophées des associations

Il reste encore quelques jours pour vous inscrire



EdF : Trophées des associations

Depuis 2010, la Fondation Groupe EDF récompense des petites et moyennes associations qui œuvrent en faveur des jeunes de moins de 30 ans en France ou à l'étranger la 8ème édition est lancée. Responsable d'une association, vous avez jusqu'au 1er octobre pour inscrire votre association même toute petite sur le site de la Fondation Groupe EDF Trophée des Associations dans l'une des cinq catégories définies

**Inclusion sociale et lutte contre les discriminations** : Lutter contre l'exclusion et la précarité, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, promouvoir la mixité, la diversité, la parité, œuvrer pour l'égalité des chances et contribuer à changer le regard sur les différences.

**Santé et prévention des comportements à risques** : Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap. Soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique. Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité, ou aux violences dirigées contre soi ou les autres.

**Accès à la culture et à la connaissance scientifique** : Développer la compréhension des technologies et favoriser le goût des plus jeunes pour les sciences. Encourager les pratiques culturelles et promouvoir la découverte de cultures différentes, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, pour mieux vivre ensemble.

**Soutien aux réfugiés en France** : Contribuer à un accueil digne et une meilleure intégration des réfugiés en favorisant leur inclusion sociale et économique.

**Solidarité internationale** : Favoriser l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'insertion professionnelle. Contribuer au développement économique et social. Soutenir la cause des femmes.

Les 52 lauréats se partageront 490.000 € de prix, et profiteront d'une visibilité importante sur le site dédié d'EDF, leur permettant ainsi de leur projet, de développer leurs actions ou de lancer des appels à dons.

Les associations dont la candidature a été validée par la Fondation Groupe EDF sont proposées au vote du public, via le site internet. L'association ayant recueilli le plus grand nombre de votes remportera le « Trophée du Public ». A l'issue de ses délibérations, le jury désignera 1 association parmi les non lauréates dans chaque catégorie. Ainsi, 5 associations seront proposées au vote des salariés du Groupe EDF via l'intranet Vivre EDF On line. L'association recueillant le plus grand nombre de votes remportera le « Trophée des Salariés ». Après la délibération du jury qui interviendra en novembre, la cérémonie de remise des Trophées aura lieu le 12 décembre, à La Place, au centre culturel Hip Hop, à Paris.

Pour plus d'information <https://fondation.edf.com/fr>